

**RÈGLEMENT DU JEU ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ ROUGEGORGE  
«GRAND JEU FACEBOOK ROUGEGORGE X AVRIL COSMÉTIQUES»  
DU 24 AU 28 JUIN 2020**

**ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La Société ROUGEGORGE LINGERIE, SAS au capital de 9 812 197,80 euros, dont le siège social est situé 1 bis rue du Molinel 59290 WASQUEHAL, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro B 558 503 355, organise du 24 au 28 juin 2020 un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur Facebook.

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure, à l'exclusion toutefois des représentants, salariés et collaborateurs de la Société ROUGEGORGE LINGERIE (ci-après dénommée RougeGorge) et de leur famille.

**ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine et Corse, DOM TOM et Belgique à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et de leur famille. La société organisatrice attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant. De même, toute participation où il est constaté l'utilisation de bot (multiple inscriptions informatiques réalisées de manière automatique et répétitive à partir d'une même adresse IP) sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du/des participants. Chaque participant assure connaître et accepter les conditions d'utilisation de Facebook disponibles à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/terms>.

Une participation maximum par personne (même nom, même prénom, même adresse et/ou numéro de téléphone mobile et/ou adresse email) et un seul gagnant par foyer (même nom, même prénom, même adresse et/ou numéro de téléphone mobile et/ou adresse email) pendant toute la durée du jeu. Le non-respect de ces conditions entraînera la non éligibilité du gagnant.

**ARTICLE 3 : MODALITÉS DU JEU**

Le principe et l'organisation de ce jeu sont les suivants :

Pendant la période comprise entre le 24 au 28 juin 2020 inclus, soit 5 jours, les internautes pourront gagner, sur la base d'un tirage au sort, 6 ensemble maillots de bain Gemma et 6 lots de produits cosmétiques AVRIL (1 huile pailletée, 1 crème solaire visage spf 30, 1 gommage corps, 1 lait après-soleil, 1 vernis Corail, 1 crayon rouge à lèvres corail, 1 mascara waterproof noir) mis en jeu.

Fonctionnement du jeu :

- L'internaute se connecte à son compte Facebook
- L'internaute like s'abonne aux pages RougeGorge Lingerie et avril cosmetiques
- L'internaute « commente » le post promotionnel officiel du jeu

RougeGorge se réserve le droit de refuser l'éligibilité des déclarations ne respectant pas les consignes évoquées ci-dessus.

Toute participation dans le cadre de laquelle sera fournie un commentaire autre que celui désigné plus haut sera refusée et annulera automatiquement l'éligibilité au Jeu. Il n'est accepté qu'une participation, donc un commentaire. Si un participant souhaite retirer sa candidature, il lui suffit de la supprimer directement sur Facebook.

Charte de modération :

Afin d'assurer un contrôle sur les images et les messages publiés au sein du jeu concours, RougeGorge a mis en place une équipe de modération. Cette équipe sera en charge de vérifier les publications des participants au jeu. Son rôle est de détecter les abus et de vérifier l'éthique des images et des textes publiés par les participants. L'équipe de modération se réserve le droit rendre inéligible toute participation comportant des textes et/ou images sans rapport direct avec la thématique du jeu concours (publicité, spam, petites annonces, vente, lien vers d'autres sites, incitation au piratage), ou comportant des textes écrits dans une autre langue que le français et incompris par les modérateurs. Les déclarations montrant des données personnelles, tel qu'un numéro de téléphone, rendront également la participation inéligible. Nous demandons à tous les participants de respecter ces consignes afin de garder le concours ludique, équitable et convivial.

#### **ARTICLE 4: RÉSULTATS**

Le tirage au sort aura lieu 1 fois à l'issue des 5 jours du jeu sur la base d'un tirage au sort effectué au siège social de la société RougeGorge situé Ibis, rue du Molinel à Wasquehal (59290).

#### **À gagner :**

- 6 ensemble maillots de bain Gemma
- 6 lots de produits cosmétiques AVRIL (1 huile pailletée, 1 crème solaire visage spf 30, 1 gommage corps, 1 lait après-soleil, 1 vernis Corail, 1 crayon rouge à lèvres corail, 1 mascara waterproof noir) mis en jeu.

Ces dotations ne sont ni échangeables ni remboursables en cas de perte ou de vol et ne pourront donner lieu à aucun remboursement partiel ou total.

Le participant désigné lors du tirage au sort :

1. Sera cité en commentaire de la publication promotionnelle du postée depuis le compte Facebook de RougeGorge Lingerie : <https://www.facebook.com/RougeGorgeLingerie/>
2. Le gagnant sera invité à contacter RougeGorge en message privé. Il lui sera alors demandé ses coordonnées postales, nom, prénom, e-mail et numéro de téléphone nécessaires à l'expédition de leur lot. Il recevra son lot à l'adresse qu'ils aura communiquée par message privé Facebook aux équipes RougeGorge. Si dans les 7 jours suivant le commentaire posté par RougeGorge, le gagnant tiré au sort n'a pas répondu à la Société (envoi du message avec les coordonnées + confirmation en commentaire), il sera considéré comme ayant renoncé à la dotation concernée et celle-ci sera considérée comme annulée.

Le gagnant font élection de domicile à l'adresse qu'ils aura fournie. Les informations demandées dans le message sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des gains au gagnant. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice uniquement dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant. L'auteur d'une telle participation devra, le cas échéant, procéder au remboursement des lots qui lui ont été envoyés dans le cadre du Grand jeu «GRAND JEU FACEBOOK ROUGEGORGE X **AVRIL COSMETIQUES**»; ce remboursement devra être adressé à la société organisatrice RougeGorge.

Il ne sera attribué aucune dotation en espèce ou encore tout avantage ou autre lot en échange des dotations qui seront retournées à la société organisatrice pour cause d'adresse erronée ou encore qui resteront non réclamées dans les deux mois. En cas de force majeure ou si des circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente. Le gagnant ne pourront prétendre obtenir la contre valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens et services.

Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Le gagnant non éligible (ayant renoncé à la dotation de manière expresse

ou tacite, fausse déclaration, plusieurs participations par personne) ne se verra pas attribuer le lot et le lot non-distribué ne sera pas réaffecté à un autre participant. Le lot sera donc considéré comme annulé. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Pour tout litige éventuel, élection de domicile est faite au lieu du siège de la société RougeGorge. Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et envoyée à l'adresse du jeu et ne pourra être prise en considération au delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

#### **ARTICLE 5: ENVOI DU LOT**

Le lot sera envoyé gracieusement au gagnant par voie postale, sans frais, sur la base des coordonnées qu'il aura communiquées sur le formulaire de participation. L'envoi du lot sera effectué par la société organisatrice et la société partenaire dans un délai de deux mois à compter de la réception des coordonnées du gagnant.

La société RougeGorge organisatrice du jeu et **AVRIL COSMETIQUE**, le partenaire, ne pourront en aucun cas être tenues pour responsables en cas de perte et de détérioration des lots par La Poste ou par tout prestataire en charge du transport et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de tout prestataire en charge du transport.

#### **ARTICLE 6 : AUTORISATION / CESSION DE DROITS**

La Société RougeGorge se réserve la faculté de donner, lors des opérations de tirage au sort, à leur issue, comme postérieurement à celles-ci, les dimensions publicitaires qu'elle pourra éventuellement juger opportunes. Cela implique que le joueur en a connaissance et accepte que son éventuelle qualité de gagnant, son image, ses nom et prénoms, adresse (département) puissent faire l'objet d'une publicité par voie de tout support écrit, visuel, Internet, radiophonique ou audiovisuel.

#### **ARTICLE 7: INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Dans le cadre de l'organisation de ce jeu, la société RougeGorge pouvant être amenée à saisir informatiquement les coordonnées des participants, elle s'engage à donner aux informations ainsi recueillies un caractère strictement confidentiel et exempt de toute divulgation à l'exception de l'image et de l'identité du gagnant qui auront été désignés par le sort. Toutes précautions utiles seront prises par RougeGorge afin de préserver la sécurité des informations et afin d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non-autorisés.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 No 7817, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition au traitement de ses données personnelles. Il pourra s'opposer à ce que les informations le concernant fassent l'objet d'un traitement, renonçant ainsi expressément à la participation au Jeu. Pour exercer leurs droits, les participants devront adresser leur demande écrite auprès de la société RougeGorge à

l'adresse suivante : RougeGorge «GRAND JEU FACEBOOK ROUGEGORGE x **AVRIL COSMETIQUE**» I bis rue du Molinel, 59290 Wasquehal.

### **ARTICLE 8 : COPIE DU RÈGLEMENT**

Ce règlement peut être consulté en ligne en version imprimable à tout moment en commentaire de la publication du jeu. Il est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la société RougeGorge à l'adresse suivante : RougeGorge «GRAND JEU FACEBOOK ROUGEGORGE x **AVRIL COSMETIQUE**» I bis rue du Molinel, 59290 Wasquehal.

Les frais d'affranchissement liés à cette demande sont remboursables au tarif lent en vigueur 20g sur simple demande écrite accompagné d'un RIB ou d'un RIP jointe à la demande de règlement. Une seule demande de remboursement des frais engagés pour obtenir cette copie sera prise en considération par foyer (même nom, même adresse).

### **ARTICLE 9 : INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT**

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. La Société RougeGorge ne saurait être tenue pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération devait être modifiée, reportée, annulée partiellement ou totalement. La Société RougeGorge pourrait, de plein droit, être amenée à annuler le tirage au sort du jour en raison de sa défaillance et réorganiser le tirage ultérieurement. Par ailleurs, la Société RougeGorge ne saurait être tenue pour responsable s'il survient un dysfonctionnement lors du tirage instant gagnant : bug, virus, problème technique, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, ou autre hors de contrôle de la société.

Enfin, La Société RougeGorge ne peut être tenue responsable de tout dommage occasionné suite à l'utilisation des produits envoyés (allergie, réaction cutanée etc) et conseille à ses participants de réaliser au préalable un test d'allergie avant d'utiliser les lots gagnés.

Ce jeu n'est en aucun cas sponsorisé ou administré par, ou associé avec, Facebook. Vous comprenez que les informations remises dans le cadre du jeu sont données à RougeGorge et non à Facebook. Le JEU est, toutefois, accessible via le site Internet « Facebook ». Chaque Participant devra donc également respecter les conditions d'utilisation du site Internet « Facebook ». Les Participants reconnaissent par ailleurs être informés des

conditions générales d'utilisation et de la politique de confidentialité du site Internet « Facebook » qui sont consultables directement sur le site Internet « Facebook ». Le siège social de « Facebook » est situé au : 1601 S. California Ave., Palo Alto, CA 94304. RougeGorge n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'utilisation du site Facebook.

## **ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

### **«GRAND JEU FACEBOOK ROUGEGORGE X AVRIL COSMETIQUE» DU 24 AU 28 Juin 2020**

#### *EXTRAIT DE RÈGLEMENT*

Ce jeu n'est en aucun cas sponsorisé ou administré par, ou associé avec, Facebook. Vous comprenez que les informations remises dans le cadre du jeu sont données à RougeGorge et non à Facebook.

Jeu gratuit sans obligation d'achat valable du 24 au 28 juin 2020 inclus sur Facebook. Le présent règlement peut être consulté en ligne en version imprimable à tout moment à partir du lien communiqué sur la publication du concours. Il est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la société RougeGorge à l'adresse suivante : RougeGorge «GRAND JEU FACEBOOK ROUGEGORGE x AVRIL COSMETIQUE» 1 bis rue du Molinel, 59290 Wasquehal. Les frais d'affranchissement liés à cette demande sont remboursables au tarif lent en vigueur 20g sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP jointe à la demande de règlement.

#### **À gagner :**

- 6 ensemble maillots de bain Gemma
- 6 lots de produits cosmétiques AVRIL ( 1 huile pailletée, 1 crème solaire visage spf 30, 1 gommage corps, 1 lait après-soleil, 1 vernis Corail, 1 crayon rouge à lèvres corail, 1 mascara waterproof noir) mis en jeu.

ROUGEGORGE LINGERIE, SAS au capital de 9 812 197,80 euros, RCS Lille B 558 503 355.  
Les dotations ne seront ni échangeables ni remboursables.